

DOC. PARLEMENTAIRE No. 34

Le 16 novembre 1919 l'entente concernant l'arbitrage et conclue avec le Portugal était renouvelée pour une période additionnelle de cinq ans.

A Santiago, le 28 mars 1919, il fut signé avec le Chili un traité créant une commission de la paix, les ratifications furent échangées le 23 octobre 1919.

Un traité similaire avec le Pérou (signé à Lima le 16 juillet 1918) et un autre avec le Brésil (signé à Rio de Janeiro le 4 avril 1919) attendent la ratification.

TRAITÉ COMMERCIAL FRANCO-CANADIEN

Le 19 mars 1920, au nom du Canada, avis fut donné au gouvernement français de déterminer définitivement l'exécution provisoire, à partir du 19 juin 1920, des conventions commerciales franco-canadiennes de 1907 et 1909.

Quant aux choses qui concernent directement notre propre continent les conventions suivantes peuvent être signalées.

TRAITÉ AU SUJET DU SAUMON SOCKEYE

Une des questions importantes délibérées par la conférence de 1918 entre le Canada et les Etats-Unis au sujet des pêcheries fut la rédaction d'un traité visant la réglementation et la protection de la pêche du saumon sockeye dans le fleuve Fraser, le détroit Juan de Fuca et le golfe de Géorgie; le texte portait des règlements qui assuraient la réalisation des objets du traité. Lorsque les deux gouvernements avaient approuvé le texte, en substance, le traité fut dûment signé à Washington le 2 septembre 1919; à cette occasion sir Douglas Hazen était, à la demande du Canada, un des plénipotentiaires. Le traité fut approuvé par le parlement canadien mais lorsqu'il fut présenté au sénat des Etats-Unis il rencontra des objections suscitées par les dispositions de l'article qui stipule la punition dans l'un ou l'autre des deux pays indifféremment de toute personne coupable d'infraction aux prescriptions du traité; le Président donc retira le traité du sénat le 17 janvier 1920 pour que les signataires modifient le texte de l'article en question.

CHASSE AU PHOQUE SUR L'OcéAN

Grâce à la croissance constante de la harde américaine de phoques sur les îles Pribyloff, dont un recensement récent fixait le nombre à 525,000 environ, les bénéfices qu'en vertu du traité le Canada retire sous ce chef, accusent une augmentation. Au cours de l'année civile de 1919, 27,821 phoques furent tués; 24,375 pelleteries furent vendues, ce qui rapporta au Canada, pour sa part, la somme de \$303,532.47. Ce montant a servi à solder une partie de ce qui reste dû de l'avancé de \$200,000 et des paiements annuels de \$10,000 versés par le gouvernement des Etats-Unis pendant la suspension officielle de la chasse au phoque; il reste donc une balance de \$136,000 payable au gouvernement canadien.

EAUX LIMITOPHES

Commission internationale mixte

La vacance créée dans la section canadienne de la commission internationale par la démission de M. Mignault fut comblée le 23 février 1920 lorsque Sa Majesté nomma sir William Hearst, C.C.M.G. La vacance créée dans la section américaine par la mort de M. J. A. Tawney fut comblée au mois de juillet 1919 lorsque le Président nomma M. Clarence D. Clarke.